



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/437
21 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**DÉCLARATION DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
À LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

*«La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous»
(Déclaration de Philadelphie, Organisation internationale du Travail, 1944)*

Forum de la société civile

1. Le Forum de la société civile s'est tenu à Accra (Ghana) du 17 au 19 avril 2008 à l'occasion de la douzième session de la Conférence (20-25 avril 2008). Il a réuni des mouvements sociaux, des groupes favorables au développement, des associations de femmes, des syndicats, des organisations de paysans et d'agriculteurs, des organisations de défense de l'environnement, des organisations confessionnelles et des organisations de commerce équitable (ci-après *Nous*), qui ont exprimé divers points de vue concernant les politiques suivies dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la concurrence et leur impact sur le développement. Les participants étaient unis dans la défense d'un certain nombre de principes, de positions et de mesures qu'ils souhaitaient présenter aux États membres de la Conférence à sa douzième session.

I. CONTEXTE MONDIAL

2. On constate que l'ère de la mondialisation se caractérise par des inégalités persistantes et croissantes. Les politiques néolibérales actuelles sont loin d'être neutres. La croissance du commerce mondial s'accompagne de la destruction des sociétés les plus pauvres, notamment des pays les moins avancés (PMA), et de la détresse permanente des groupes les plus vulnérables, en particulier de centaines de millions de femmes.

3. La douzième session de la Conférence se tient à la croisée des chemins pour l'économie mondiale et le système multilatéral. La récession qui se profile, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des produits de base et la crise du crédit qui s'inscrivent en toile de fond de la douzième session de la Conférence sont autant de symptômes d'un dysfonctionnement du système mondial.

4. Les pôles opposés de la richesse et de la pauvreté se renforcent mutuellement à chaque nouvelle manifestation des défaillances du système. Aujourd'hui, les problèmes les plus notables sont: premièrement, les pertes colossales (estimées aujourd'hui par le Fonds monétaire international (FMI) à près de 1 000 milliards de dollars É.-U.) causées par la crise financière mondiale et, deuxièmement, la crise mondiale des denrées alimentaires due à l'envolée des prix et à la pénurie.

5. Nous voulons que les gouvernements et que la Conférence, à sa douzième session, prennent des mesures immédiates dans ces deux domaines. Les institutions financières et la spéculation doivent être réglementées, de même que le système financier mondial qui favorise la circulation non réglementée des capitaux, en particulier les activités et fonds spéculatifs. Le secrétariat de la CNUCED a effectué des travaux remarquables sur les questions financières. Si la communauté internationale avait suivi ses conseils, il n'y aurait peut-être pas une telle crise aujourd'hui. À sa douzième session, la Conférence doit charger l'organisation de développer ses travaux sur les questions financières, notamment sur la manière dont les pays en développement seraient touchés par les retombées de la crise financière, sur les mesures qu'ils peuvent prendre à cet égard et sur les moyens de réformer l'architecture financière mondiale. L'objectif devrait être de veiller à ce que les ressources financières soient utilisées pour le développement et non pour satisfaire la cupidité des spéculateurs. Au nombre des objectifs de développement figurent ceux d'un travail décent, du plein-emploi, d'un revenu suffisant, de la durabilité environnementale et de l'égalité entre les sexes.

6. La crise alimentaire est principalement causée par l'inadéquation de l'offre et de la demande. Un autre facteur est la production de biocarburants au détriment des denrées alimentaires, tendance qui devrait être revue et inversée. Mais un autre motif est que les pays en développement ont été incités à tort – sous l'influence des conditions dont étaient assortis les prêts octroyés par la Banque mondiale et le FMI – à réduire les subventions publiques, l'aide aux petits agriculteurs et les droits d'importation sur les denrées alimentaires. Dans le même temps, les pays riches continuent de verser des subventions agricoles importantes. Les agriculteurs locaux, qui ont été submergés par des exportations à bas prix et subventionnées, rencontrent des problèmes pour assurer leur subsistance.

7. La crise alimentaire rend nécessaire une réorientation des politiques. Les pays en développement doivent être autorisés à défendre leur sécurité alimentaire et leurs petits agriculteurs, afin d'augmenter rapidement la production de denrées alimentaires grâce à une agriculture durable et de relever les droits de douane pour empêcher toute poussée soudaine des importations. Les pays développés doivent entamer sans attendre le retrait progressif des subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce, y compris celles figurant dans la «catégorie verte». Les terres consacrées à la production de biocarburants devraient être réaffectées à l'agriculture. Les politiques de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent être revues, de même que les accords de libre-échange, notamment les accords de partenariat économique. La CNUCED peut jouer un rôle central dans cette réforme, en aidant à trouver de bonnes solutions à la crise alimentaire.

8. Un des grands succès de la onzième session de la Conférence a été la prise de conscience de l'importance de ménager une marge d'action aux pays en développement. Mais la marge d'action des gouvernements en matière d'intervention et de réglementation n'a fait que se réduire depuis lors, en particulier du fait des conditions dont sont assortis les prêts et des règles actuelles

de l'OMC, ainsi que de la forte augmentation du nombre d'accords bilatéraux et régionaux de libre-échange. Ces accords contraignent les pays en développement à adopter des mesures malvenues de libéralisation des biens et services importés et des politiques inadaptées en matière de droits de propriété intellectuelle. Les accords de libre-échange et les accords de partenariat économique instaurent aussi de nouvelles règles en matière de libéralisation de l'investissement et des marchés publics qui vont au-delà des engagements contractés à l'OMC, réduisant ainsi la capacité de réglementation du gouvernement au service du développement et de l'intérêt public.

9. Le principal problème reste la perte de marge d'action, d'autant que celle-ci peut peser sur l'aptitude des pays en développement à faire face aux crises financières et alimentaires.

10. Par conséquent, notre principale revendication est que la Conférence, à sa douzième session, traite de manière encore plus énergique la question de la marge d'action. Le mandat de la CNUCED – aussi bien de son secrétariat que de son mécanisme intergouvernemental – doit être élargi afin de donner aux pays en développement des moyens d'action au service de leur développement.

11. Du fait des contraintes imposées par des politiques orthodoxes, la marge d'action des gouvernements des pays en développement en matière d'intervention et de réglementation a diminué. Alors que les pays développés veillent à conserver des capacités d'intervention suffisantes au niveau national, les pays en développement ne disposent pas des moyens d'action dont ils ont besoin. Au cours des dernières décennies, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ainsi que des négociations commerciales menées à l'OMC sur le plan bilatéral entre le Nord et le Sud, les pays en développement ont renoncé à une grande partie de leur marge d'action, ce qui les empêche de faire face de manière adéquate à l'instabilité économique et aux situations d'urgence sociale et entrave leur développement à long terme.

12. Les accords bilatéraux et régionaux Nord-Sud – de plus en plus nombreux et à la portée de plus en plus large – qui vont au-delà des engagements contractés à l'OMC et qui servent implacablement les objectifs des entreprises du Nord constituent un grave danger pour la démocratie, le développement et la solidarité sociale aux niveaux local, national et international car la plupart des accords de libre-échange Nord-Sud, notamment des accords de partenariat économique, réduisent considérablement la marge d'action nécessaire au développement économique et social. Les règles internationales et les conditions imposées aux gouvernements des pays en développement non seulement restreignent leur capacité de choisir et de mettre en œuvre des politiques de développement adaptées, mais empêchent aussi un véritable dialogue avec les citoyens et la société civile, les décideurs étant convaincus qu'ils sont contraints de suivre les politiques élaborées par des institutions telles que la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales, et formulées dans les accords commerciaux.

13. On demande en permanence aux pays en développement de libéraliser leurs importations, même lorsque l'industrie et le secteur agricole de nombreux pays sont durement touchés par des importations à bas prix. Dans maints pays pauvres, le dumping d'exportations agricoles subventionnées par les pays du Nord sur les marchés mondiaux continue de détruire les moyens de subsistance ruraux. De nombreux PMA, surtout en Afrique, ont vu leurs industries mettre la clef sous la porte ou perdre leur part du marché local suite à la libéralisation des importations imposée par la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement. Les accords de partenariat économique négociés avec l'Union européenne entraîneront

une nouvelle vague de destructions économiques dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

14. À l'OMC, les négociations de Doha n'ont débouché jusqu'à présent que sur des projets de proposition très déséquilibrés. Les pays développés peuvent continuer de subventionner fortement leur agriculture en déplaçant leurs subventions d'une catégorie à l'autre car on a constaté que de nombreuses subventions n'ayant pas d'effet de distorsion sur le commerce – «catégorie verte» – faussent en réalité les échanges (et pénalisent la production et les exportations de produits de qualité des pays en développement), mais les propositions visant à améliorer les règles afin de restreindre ces subventions sont insuffisantes et tout à fait inadaptées. Cependant, tandis que les pays du Nord maintiennent leurs subventions, on demande aux pays en développement d'abaisser leurs droits de douane sur les produits agricoles de 36 % en moyenne (soit davantage que les 24 % de réduction convenus au Cycle d'Uruguay), ce qui les rend encore plus vulnérables aux poussées soudaines des importations et aux dégâts ainsi causés à l'économie rurale.

15. Dans les négociations sur les biens industriels, la «formule suisse», qui n'a jamais été utilisée auparavant, abaissera considérablement les droits de douane sur les produits industriels dans les pays en développement, ce qui pénalisera, voire détruira, de nombreuses industries locales. Les PMA ne doivent pas diminuer leurs droits de douane dans le cadre du Cycle de Doha mais la plupart d'entre eux pourraient aussi être touchés par de fortes réductions tarifaires, sous l'effet d'autres mécanismes, notamment des accords bilatéraux tels que les accords de partenariat économique et de nouvelles conditions liées aux prêts. Dans le même temps, les pays en développement non seulement maintiennent leurs subventions agricoles, mais envisagent aussi de préserver les produits agricoles importants pour eux de nouvelles réductions tarifaires par le biais de divers mécanismes, et ne sont prêts qu'à abaisser leurs droits de douane sur les produits industriels dans de moindres proportions que les pays en développement dans le cadre de la «formule suisse». Les obstacles non tarifaires sont de plus en plus utilisés pour bloquer l'accès des produits des pays en développement aux marchés. Les négociations de Doha sont en train d'aboutir à un accord préjudiciable aux pays en développement alors qu'elles étaient censées contribuer au développement.

16. En outre, les pays développés prônent une libéralisation des services dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et multilatéraux. Des secteurs stratégiques tels que le secteur financier et les télécommunications pourraient bien se retrouver dominés par des sociétés étrangères. De plus, le rôle de l'État, en tant que prestataire de services publics, pourrait être encore plus menacé.

17. L'accès aux services sociaux est aussi hypothéqué par des régimes de propriété intellectuelle qui restreignent l'accès aux médicaments et à l'information. En particulier, l'accès des femmes à la santé, à l'information et à l'éducation est entravé, ce qui les prive encore plus des moyens de participer aux activités politiques et publiques et d'assurer durablement leur subsistance, et amoindrit les efforts qu'elles déploient en ce sens.

18. Malgré les dangers que font courir les changements climatiques, les pays industrialisés conservent des volumes et des modes de production et de consommation non durables, qui accélèrent la mise en péril des ressources naturelles mondiales et aggravent les tensions auxquelles ces dernières sont soumises. Le Nord continue d'avoir une dette écologique envers

le Sud, mais on demande aux pays en développement d'autoriser l'exploitation des ressources naturelles par des entreprises multinationales.

19. Le droit de réglementer et la solidarité dans la prise de décisions, aussi bien au niveau national qu'à l'échelon international, sont en danger. Le dialogue social est amoindri par les politiques d'ajustement structurel. Les droits sociaux et économiques, les droits du travail et les droits syndicaux, notamment la liberté d'association et la non-discrimination, sont affaiblis et ne sont pas garantis par la mondialisation des méthodes de production.

20. Si l'idée prédominante est que la hausse de l'investissement étranger direct (IED) est le principal moyen pour les pays en développement de se développer, en réalité, l'IED accroît souvent les coûts et les pertes. Il exacerbe non seulement les sorties de ressources, notamment de ressources pour l'investissement, dans de nombreux pays, mais aussi le grave déséquilibre qui se fait jour dans l'économie mondiale. En outre, l'Afrique, continent le plus pauvre du monde, est un exportateur net de capitaux, alors même que le fardeau de la dette extérieure (et intérieure) continue d'étouffer les possibilités de développement et les aspirations année après année. La mobilisation des ressources intérieures est gravement entravée par le déséquilibre des flux, surtout la fuite des capitaux.

21. Seule une minorité continue de récolter les fruits de la mondialisation. Les promesses de développement que laissait entrevoir le modèle économique axé sur les exportations et la libéralisation des importations ne sont toujours pas tenues dans la plupart des pays. Même si les prix ont récemment augmenté, les producteurs de produits de base n'en ont tiré que peu d'avantages car la part de valeur ajoutée locale est faible et la plus grande partie de la chaîne de valeur est concentrée entre les mains des entreprises multinationales et d'autres acteurs.

22. L'intégration économique croissante de nombreux pays en développement dans l'économie mondiale n'a pas répondu aux besoins de développement de la population. Les modèles actuels de développement n'ont pas abouti à la création d'emplois décents et productifs, le chômage et le sous-emploi demeurant à des taux élevés inacceptables.

23. Un autre exemple est l'ironie d'une «croissance sans emplois» exacerbée par la destruction – et l'exclusion de dizaines de millions de personnes – d'activités de production et de microsystèmes socioéconomiques non marchands qui ont historiquement permis à des personnes parmi les plus vulnérables, dans les pays en développement, d'accéder dans une certaine mesure aux ressources biologiques. La «marchandisation des biens communs», ainsi que l'essor de chaînes de produits de base axées sur les marchés et de formes de propriété correspondantes sur les ressources naturelles, impose une intensité de travail sans précédent et la transformation en main-d'œuvre «flexible» et «occasionnelle» précaire d'une minorité de travailleurs ayant la chance d'avoir un emploi stable dans le secteur formel et contraints de partager les ressources et d'entrer en concurrence avec la grande masse des exclus.

24. Nous réaffirmons que l'emploi est la clef de l'élimination de la pauvreté, mais à condition que le plein-emploi productif et un travail décent dans l'agriculture, les services et l'industrie deviennent le principal objectif des mesures élaborées et que des politiques commerciales et financières compatibles avec ce dernier soient mises en œuvre. La CNUCED devrait inscrire dans ses activités l'engagement en faveur d'un travail décent pris par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies au Sommet mondial de l'Assemblée générale

des Nations Unies tenu en 2005 et réaffirmé dans la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'ONU adoptée en 2006.

25. Étant donné que les modèles dominants n'ont pas réussi à garantir la protection sociale, il faut étudier d'autres systèmes économiques divers et participatifs qui soient adaptés aux réalités locales et nationales mais qui, dans le même temps, accordent priorité et protection aux notions d'équité, de démocratie et de diversité, de droits de l'homme, de droits des travailleurs, d'écologie, de sécurité alimentaire et de production et de consommation durables.

II. QUESTIONS SPÉCIFIQUES, PAR SOUS-THÈME

A. Sous-thème 1: Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales

26. L'une des grandes difficultés du débat sur la cohérence tient à la diversité des interprétations de cette notion. Dans les pays développés, l'État assimile la cohérence essentiellement à l'harmonisation de politiques qui garantissent davantage de marchés et de profits pour leur économie. Pour la société civile, la cohérence signifie que les politiques devraient avoir pour objet de promouvoir l'élimination de la pauvreté, l'équité sociale, l'équité entre les sexes et le développement social; accroître l'emploi; et assurer les moyens de subsistance des agriculteurs et le processus d'industrialisation à travers le développement durable.

27. Les institutions de Bretton Woods et les États membres les plus puissants de l'OMC considèrent actuellement que la cohérence consiste à harmoniser les politiques nationales pour faire en sorte qu'elles n'entrent pas en conflit avec l'ordre économique international néolibéral qui prévaut actuellement. En partant de cette hypothèse, les programmes d'ajustement structurel, les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, les règles bilatérales et multilatérales du commerce et de l'investissement, reposant sur le régime de l'aide, exigent de tous les pays en développement, des PMA et des pays en transition qu'ils adaptent leurs politiques économiques à un modèle dont le moteur est l'entreprise.

28. Or, pour le simple citoyen comme pour les organisations de la société civile, la cohérence signifie, comme il est dit dans le Consensus de São Paulo, que les politiques économiques internationales doivent viser la satisfaction des besoins de tous. Pour atteindre un tel objectif, il faut que des priorités de développement autonomes, souveraines et participatives soient l'angle d'attaque et le principal déterminant des négociations et obligations impliquant ces pays dans les institutions de gouvernance économique. Par ailleurs, les gouvernements des pays en développement et des PMA et le personnel politique démocratiquement élu doivent être plus fortement représentés dans les processus décisionnels de ces institutions.

29. L'absence de représentation des pays en développement au niveau de la gouvernance mondiale aboutit à des approches et des politiques de développement qui vont du sommet vers la base tout en entretenant la déconnexion entre les centres de prise de décisions et les pays et les peuples bénéficiaires.

30. La «cohérence» autour des mauvais principes et mesures qui ont cours actuellement a donné de mauvais résultats. Bon nombre d'accords commerciaux Nord-Sud régionaux et bilatéraux servent à promouvoir le mauvais type de cohérence. Ils engagent les pays en développement dans des entreprises qui vont bien au-delà des engagements de l'OMC et s'étendent à des questions telles que l'investissement et les marchés publics qui ont été rejetés à l'OMC. Ils rétrécissent notablement le peu de marge de manœuvre dont disposent les pays en développement et compromettent en outre les perspectives de coopération Sud-Sud et d'intégration régionale.

31. Un autre problème a trait au recours au soi-disant «aspect développement» des accords commerciaux, les accords de partenariat économique par exemple, que les pays développés utilisent comme «appât» pour attirer les pays en développement vers le «noyau dur» d'accords de libre-échange ou de partenariat économique qui sont préjudiciables au développement.

32. La CNUCED devrait prendre note des dangers et des mauvaises formes de «cohérence» évoqués ci-dessus, en recherchant une cohérence des politiques qui soit appropriée et dans laquelle les avis, mesures et accords sont centrés et axés sur le développement des pays en développement.

33. La douzième session de la Conférence devrait reposer sur une forme fondamentalement différente de «cohérence»: une réorientation et une intégration des politiques garantissant un ajustement de l'ordre économique international dans le sens de la satisfaction des besoins de développement des groupes les plus touchés par une mondialisation déterminée par les entreprises.

B. Sous-thème 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale

34. La question du lien entre le commerce et le développement continue de faire débat. L'orthodoxie en la matière veut que le commerce et la politique commerciale dominante soient positifs pour le développement. Or, la majorité des pays en développement ont souffert d'une libéralisation inconsidérée des importations sans beaucoup gagner sur le volet exportations. Leurs industries et leur agriculture ont été étouffées par des importations à bas prix, d'où une perte de moyens de subsistance dans l'agriculture et d'emplois dans l'industrie.

35. L'approche «unique et universelle» de l'élaboration des politiques économiques et commerciales ne donne pas de bons résultats et débouche sur de mauvaises politiques très coûteuses pour bon nombre de pays en développement et leur peuple. Contrairement à l'idée qui prévaut actuellement dans les institutions financières internationales, les voies qui mènent au développement durable ne sont pas les mêmes pour tous.

36. Les accords de libre-échange Nord-Sud, y compris les accords de partenariat économique, favorisent principalement la réalisation des plans des entreprises du nord et font peser une grave menace sur les pays en développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2007* de la CNUCED présentait l'intérêt de mettre en ligne les coûts et les avantages des accords de libre-échange Nord-Sud, question que l'organisation doit garder à l'examen.

37. Nous insistons sur la nécessité de corriger immédiatement les politiques défectueuses de la Banque mondiale et du FMI et, plus récemment, des accords de partenariat économique et de libre-échange. S'agissant des accords de partenariat économique, l'Union européenne devrait cesser de faire pression sur les pays ACP pour les contraindre à conclure de tels accords. Il conviendrait de trouver une solution de substitution aux accords de partenariat économique dans laquelle le principe de non-réciprocité serait au centre de l'aspect commercial et qui ne s'étendrait pas aux questions relatives aux services, aux droits de propriété intellectuelle, à l'investissement et aux marchés publics.

38. La société civile africaine, soutenue par la société civile européenne, a engagé une campagne contre les accords de partenariat économique et le cadre dans lequel ils s'inscrivent, en préconisant d'autres approches dans lesquelles les préférences accordées aux pays ACP seraient maintenues, sans obligation pour ces derniers de libéraliser leurs importations de marchandises sur la base de la réciprocité. Par ailleurs, d'autres questions devraient être exclues, notamment les services, les droits de propriété intellectuelle, l'investissement, la concurrence et les marchés publics. Il est communément admis que les pays ACP signent des accords de partenariat économique non pas en tant qu'outil de leur propre développement mais par crainte que leur commerce ne pâtisse de la difficulté de préserver leur accès aux marchés de l'Union européenne. Les accords de partenariat économique existants devraient être renégociés et un examen devrait être effectué dans d'autres pays qui n'ont pas encore signé ces accords afin que la société civile puisse évaluer toutes leurs incidences et que les décisions y relatives soient prises en connaissance de cause (y compris le choix de formules autres que ces accords) sans pression.

39. À l'OMC, les dernières propositions sur les négociations de Doha, si elles étaient adoptées, produiraient un résultat profondément déséquilibré, avec des pays en développement qui conservent d'importantes subventions agricoles tout en réduisant leurs tarifs industriels moins rapidement que les pays en développement qui appliqueraient les réductions de la «formule suisse». Les pays en développement seraient tenus à des réductions tarifaires plus fortes pour leurs produits industriels et agricoles. De nombreux pays parmi les plus pauvres, qui ne s'engageraient pas à des réductions tarifaires dans le cadre des négociations de Doha, seraient obligés de le faire dans le cadre des accords de partenariat économique.

40. Les règles du commerce mondial doivent tenir compte du rôle capital des gouvernements en matière de réglementation et préserver ainsi, voire élargir, la marge de manœuvre dont disposent les responsables de chaque pays pour planifier et gérer leur propre développement économique ainsi que pour atténuer les risques liés aux facteurs d'instabilité résultant de l'intégration des marchés.

41. Le recours aux conditionnalités en matière de prêts et d'aide s'est souvent traduit par l'adoption de politiques du commerce et de l'investissement inadaptées dans nombre de pays en développement.

42. Les pays en développement tributaires des produits de base doivent faire face à des problèmes complexes qui vont de l'instabilité des prix à la concentration des entreprises. La douzième session de la Conférence devrait apporter des solutions concrètes sous forme par exemple de mécanismes de stabilisation des prix et de réglementation des activités des entreprises. La CNUCED doit se doter d'un programme renforcé sur les produits de base.

43. Les pays en développement doivent aussi faire face à l'accroissement des obstacles non tarifaires à l'entrée de leurs produits sur les pays développés. L'un des grands problèmes à cet égard a trait au recours à des mesures unilatérales. Des règles de sécurité et des réglementations techniques sont certes nécessaires, mais elles se prêtent aussi à des utilisations à finalité protectionniste. Par ailleurs, la plupart des pays en développement n'ont pas les moyens de suivre le rythme de développement des normes dans les marchés des pays développés. Les pays développés ne devraient pas recourir à des mesures unilatérales protectionnistes. Il conviendrait de mettre en place des normes internationales appropriées et une aide doit être fournie aux pays en développement en vue de la négociation et de la mise en œuvre de ces normes. La CNUCED devrait étudier la question des obstacles non tarifaires et aider les pays en développement à cet égard.

44. La coopération Sud-Sud ouvre des possibilités de partenariat entre pays en développement qui peuvent être mutuellement bénéfiques. Quelques pays ont enregistré de forts taux de croissance sur la durée, ce qui a aidé d'autres pays par le biais d'une plus forte demande de leurs produits de base exportés. Cela étant, il n'est pas certain que ce processus va durer, surtout en cas de récession mondiale. En conséquence, il faut que des mesures concrètes soient prises pour renforcer et institutionnaliser la coopération Sud-Sud. Il faut renforcer le système global de préférences commerciales pour obtenir des résultats concrets. Des mesures doivent néanmoins être prises pour veiller à ce que, dans les accords Sud-Sud, les pays les plus faibles bénéficient d'un traitement spécial et différencié comportant notamment suffisamment de mesures d'incitation et de préférences et qu'il ne leur soit pas demandé toujours plus de libéralisation ou la mise en œuvre de politiques dont les effets peuvent leur être préjudiciables. La CNUCED devrait également jouer un rôle dans la promotion et l'évaluation des processus de coopération et d'intégration Sud-Sud.

C. Sous-thème 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement

45. L'investissement et les courants de capitaux ne se conforment pas au schéma que leur assignent ceux qui tentent de justifier la mondialisation des finances, du commerce et de la production. La part des ressources consacrées aux nouveaux investissements productifs est en recul par rapport à celle des ressources consacrées aux entreprises financières et spéculatives. L'Afrique demeure un exportateur net de capitaux en raison de la fuite des capitaux, alors même qu'elle est tributaire de l'investissement étranger et des courants d'aide.

46. Dans les cas où des pays en développement ont réussi à attirer et à utiliser l'investissement, leur réussite s'explique par une réglementation appropriée, une orientation stratégique et un rôle direct, quoique sélectif, de l'État dans l'économie. Dans les pays les plus pauvres, il y a pénurie d'investissements privés nationaux.

47. L'investissement étranger dans les pays en développement comporte des coûts et des avantages. Alors que l'on exagère souvent les avantages, les coûts sont souvent négligés ou exclus des processus décisionnels. Les pays en développement devraient adopter une vision globale et concevoir leurs politiques à partir d'évaluations des coûts et des avantages, avec l'aide de la CNUCED. Il importe de considérer aussi dans ce contexte les termes du contrat entre l'État

et les investisseurs étrangers. La CNUCED devrait aider les pays en développement à faire en sorte que ces termes soient meilleurs et plus avantageux. Il faut aussi que les conditions de l'investissement étranger soient telles qu'elles ne portent pas atteinte à la souveraineté des pays en développement en limitant leur marge de manœuvre. Tout cadre international qui serait mis en place en matière d'investissement devrait promouvoir les droits et les intérêts des pays en développement d'accueil et leur conférer la marge de manœuvre nécessaire pour réglementer les investissements dans un sens favorable à l'intérêt national et public. La CNUCED devrait également engager un travail de recherche sur les expériences de pays en développement qui ont réussi à négocier de bonnes conditions dans les contrats d'investissement, afin de faire connaître ces expériences.

48. Un élément qui revêt une grande importance pour la réussite du développement a trait à la renaissance de l'État au service du développement, ou de l'État démocratique qui développe et entretient les capacités des décideurs et les institutions à planifier et fixer le cap stratégique nécessaire, sur la base d'un agenda autonome et endogène dont le contenu est le produit et l'expression d'un consensus politique démocratique en faveur d'un développement intégré et équilibré.

49. La CNUCED devrait s'employer à contrebalancer bon nombre d'instruments de la Banque mondiale, de l'OCDE et des gouvernements donateurs qui aboutissent à des réformes des législations nationales sur l'investissement et les entreprises conçues pour avantager l'investisseur étranger mais qui sapent ou éliminent les droits des peuples et restreignent la marge de manœuvre des responsables gouvernementaux et des législateurs.

50. Les accords d'investissement renvoient souvent aux gouvernements et aux populations la prise en charge des coûts tout en dégageant les entreprises multinationales de toute responsabilité. Dans certains cas, ces accords comportent des systèmes de règlement des différends qui permettent auxdites entreprises de réclamer une indemnisation au gouvernement du pays d'accueil. Les nouveaux accords de libre-échange, y compris les accords de partenariat économique, incorporent une nouvelle libéralisation de l'investissement assortie de nombreuses restrictions qui empêchent les gouvernements de réglementer ces activités. Les pays devraient revoir leurs politiques d'investissement qui placent les droits de l'investisseur au-dessus de ceux des citoyens. Une des solutions consiste à se retirer des traités bilatéraux d'investissement et d'opter pour des traités plus équilibrés comme ont commencé à le faire certains pays en développement.

D. Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle

51. Nous estimons que la CNUCED possède un rôle unique en son genre, particulièrement en ces temps incertains. Sa fonction de soutien aux pays en développement pour les questions et processus de développement doit être élargie.

52. La CNUCED a été chargée par la Conférence à sa onzième session de constituer une équipe spéciale pour les produits de base. Cette création n'est pas encore concrétisée et il faudrait donner à l'organisation les moyens de le faire le plus rapidement possible.

53. Les travaux de la CNUCED sur les produits de base doivent être étoffés en vue d'aider les pays en développement à stimuler la production vivrière, à obtenir de meilleurs prix pour leurs produits et à valoriser leurs matières premières par la transformation et l'ouvraison. Dans ses activités élargies concernant les produits de base, la CNUCED devrait trouver des solutions, sur les plans international et national, et associer les méthodes anciennes à des méthodes novatrices pour faire en sorte que l'essor actuel des cours de ces produits aboutisse à un développement durable et à la diversification de l'économie des pays en développement. Elle pourrait s'employer au premier chef à aider ces pays à tirer profit des possibilités découlant de la hausse des cours tout en évitant ou en limitant les conséquences néfastes de la chute des cours lorsqu'elle interviendra.

54. La CNUCED devrait aussi poursuivre ses efforts en vue d'analyser les conséquences pour le développement des accords de libre-échange Nord-Sud, comme suite au *Rapport sur le commerce et le développement, 2007* qui a fait ressortir les déséquilibres présents dans ces accords. Ses travaux sur la question et sur les accords bilatéraux d'investissement doivent s'inscrire dans la perspective du développement.

55. La CNUCED devrait repenser ses conseils sur la politique d'investissement. Elle devrait aider à faire cesser la «surenchère à rebours» dans les encouragements à l'investissement, notamment pratiqués sous forme d'exonérations fiscales. Elle devrait faire des analyses sur les coûts-avantages de l'investissement étranger et donner des conseils sur les moyens propres à maximiser les avantages tout en minimisant les coûts. Elle devrait aussi analyser plus à fond les conséquences des accords bilatéraux d'investissement pour le développement, ainsi que les chapitres et les dispositions des accords de libre-échange qui traitent de l'investissement.

56. Il est nécessaire que le secrétariat de la CNUCED fasse des recherches indépendantes et formule des variantes possibles des politiques générales. La CNUCED doit continuer à développer ses analyses et son aide dans ce domaine et recevoir les moyens de fournir aux pays en développement des analyses et de grandes orientations.

57. Il faut donner au secrétariat de la CNUCED les moyens de poursuivre ses recherches en toute indépendance afin qu'il puisse produire des résultats impartiaux à l'appui des objectifs économiques des pays en développement, ce qui permettrait d'enrichir et de diversifier le débat dans les organisations internationales.

58. Le travail de recherche de la CNUCED apporte une contribution importante à la connaissance des questions de commerce et de développement et il a toujours contribué à ébaucher les tendances nouvelles. Il importe que la CNUCED maintienne son indépendance dans la recherche. Nous demandons instamment aux États membres de donner à la CNUCED les moyens de poursuivre sa recherche en toute indépendance et nous demandons à la direction de la CNUCED de s'employer à améliorer la diffusion des travaux de recherche et des publications de l'Organisation.

59. Il est nécessaire que la CNUCED étende ses recherches à l'analyse des projets de libéralisation commerciale et de leurs incidences quantitatives et qualitatives sur l'emploi.

60. Avec l'augmentation de la population mondiale, les changements climatiques et la demande nouvelle de produits agricoles, l'agriculture voit son rôle évoluer rapidement,

évolution qui constitue un grand défi pour le développement durable dans les années à venir. La CNUCED devra aider les pays en développement à définir pour une agriculture durable les meilleurs moyens de faire face à ces nouveaux défis.

61. La CNUCED devrait étudier les choix stratégiques qui s'offrent aux pays en développement en matière d'industrialisation, compte tenu des mutations de la situation dans le monde et en tirant les leçons de l'expérience des pays développés et des pays en développement.

62. Les commissions de la CNUCED remplissent une fonction importante et elles devraient continuer à s'acquitter de cette fonction de façon plus efficace. Par ailleurs, la Conférence devrait créer à sa douzième session une nouvelle commission de la mondialisation et des stratégies de développement.

63. Il faudrait élargir les activités de la CNUCED relatives au concept de marge d'action et à son application.

64. La CNUCED devrait être priée d'étoffer ses travaux sur des questions thématiques qui sont importantes pour le monde: crise alimentaire, financement et développement, changement climatique, migrations, accords commerciaux, propriété intellectuelle et coopération Sud-Sud. Elle doit replacer ces questions dans la perspective du développement et tracer le chemin à suivre dans ces domaines.

65. En ce qui concerne le changement climatique, la CNUCED peut axer ses travaux sur les relations entre le changement climatique d'une part et le commerce et le développement d'autre part, en vue de renforcer l'aptitude des pays en développement à supporter l'incidence néfaste et les effets du changement climatique sur le développement, et aussi de faire en sorte que les propositions relatives au changement climatique qui touchent le commerce ne se répercutent pas sur les pays en développement de façon déséquilibrée et qu'elles soient conformes au principe de «la responsabilité commune mais différenciée».

66. Les droits de propriété intellectuelle (DPI), et surtout leurs conséquences pour le développement, sont apparus comme un sujet majeur d'intérêt et de préoccupation pour le public dans le monde entier. Les organisations de la société civile et les gouvernements des pays en développement demandent une plus grande souplesse en faveur de ces pays dans l'exécution des obligations internationales comme celles qui figurent dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ou les accords conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. La CNUCED a un rôle important à jouer en mettant en relief la dimension développement dans le débat sur les DPI et en aidant les pays en développement à formuler leurs mesures et leur législation relatives à ces droits dans une optique axée sur le développement. La CNUCED s'occupe depuis de nombreuses années des DPI, de l'accès à la technologie et des questions de développement et elle doit renforcer ses activités qui s'inscrivent dans cette perspective du développement.

67. Une CNUCED renforcée est nécessaire et elle ne doit pas interpréter son mandat dans un sens restrictif. L'assistance technique de la CNUCED doit être guidée par les besoins des bénéficiaires, y compris de la société civile, et non par ceux des donateurs. Ainsi, elle ne devrait pas se limiter à la mise en œuvre des cadres juridiques internationaux tels que les règles de

l'OMC; elle devrait aussi faire preuve d'imagination et explorer des solutions orientées vers le développement dans un monde en mutation rapide.

68. La CNUCED a un rôle important dans la formation de consensus intergouvernemental et elle doit donner à ce rôle une plus grande place et un rang de priorité plus élevé, de manière à compléter les négociations ou discussions qui se déroulent dans d'autres instances. Si elle est prise plus au sérieux, cette fonction intergouvernementale peut faire de la CNUCED le siège d'un dialogue Nord-Sud redynamisé sur les questions de développement et sur le lien du développement avec le commerce, les finances et d'autres éléments.

69. En collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, la CNUCED étudie l'incidence de la concentration de la puissance commerciale entre les mains de quelques entreprises sur les marchés internationaux de produits agricoles. On trouve des exemples analogues de concentration dans les industries manufacturières comme l'électronique ou les textiles et vêtements, où la sous-traitance exerce une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail de ceux qui se trouvent au bas de la chaîne d'approvisionnement. Or on ne peut pas compter uniquement sur la responsabilité sociale des entreprises pour s'attaquer à ce problème. La CNUCED doit recevoir pour mandat d'explorer les meilleurs moyens de faire face à la concentration sur les marchés par des lois et des politiques générales sur le plan national et sur le plan international.

70. La CNUCED devrait jouer un rôle de surveillance en ce qui concerne l'évaluation de l'action des sociétés transnationales et de leur influence sur le développement. À cette fin, elle pourrait encourager des discussions entre les gouvernements des pays en développement, d'autres institutions des Nations Unies, les entreprises, les syndicats et les ONG.

71. La CNUCED devrait s'employer plus énergiquement à assurer l'application effective du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, notamment en encourageant les PMA et leurs partenaires de développement et en leur apportant son concours.

72. La primauté de la souveraineté politique doit être garantie, de même que la souveraineté sur les ressources naturelles, les produits de base et la diversité biologique. Bien que ce soit des notions contradictoires, la mondialisation comme le développement sont par essence des processus politiques et économiques, et l'inclinaison de la balance politique dans l'une ou l'autre direction peut être souvent décisive. Les activités menées par la CNUCED en faveur de la cause du développement et sa collaboration avec ceux qui travaillent au service de ce développement contribuent à un équilibre politique plus favorable.

73. Depuis la dixième session de la Conférence et le Plan d'action de Bangkok, les espoirs que nourrissait la société civile de voir la CNUCED et l'ONU jouer un plus grand rôle dans la prise des décisions internationales d'ordre social, environnemental et économique ont été invariablement brisés. Ces dernières années, le rôle de la CNUCED s'est affaibli au lieu de se renforcer, tendance qu'il convient d'inverser. Alors que la CNUCED est si importante, elle demeure dépourvue des moyens de jouer un rôle capital, ce qui remet en question la crédibilité du système de la gouvernance mondiale. Dans la situation actuelle, avec la crise qui sévit à l'OMC et dans les institutions de Bretton Woods, il est d'autant plus important de disposer d'une

autre instance. À cet effet, il faudra que tous les membres fassent un effort concerté pour s'engager vers la conception d'un modèle de mondialisation durable.

74. Nous demandons instamment à la CNUCED de travailler avec les organisations de la société civile, les mouvements sociaux, les mouvements féministes et les mouvements associatifs, en permanence et dans le monde entier. Il est nécessaire d'assurer une meilleure participation des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des syndicats, aux réunions d'experts et de commissions, et pas seulement en qualité d'observateurs, ainsi qu'un engagement avec la société civile des pays en développement pour les activités de coopération technique et de recherche. La CNUCED doit reconnaître et utiliser les recherches faites par les organisations de la société civile et les rencontres avec la société civile devraient faire intervenir l'ensemble des membres de la CNUCED. En effet, l'organisation a un rôle véritablement mondial à jouer. Elle peut contribuer à l'instauration d'une paix politique et sociale durable dans le monde.

75. Ainsi qu'il a été dit à la onzième session de la Conférence, nous espérons que tous les États membres apporteront l'aide et la mobilisation nécessaires pour faire de la CNUCED un organisme suffisamment vigoureux pour contribuer à élaborer des politiques appropriées dans les domaines du développement durable, de l'intégration sociale et de l'égalité entre les sexes dans le monde entier.

Accra, 19 avril 2008
